

Séance du mercredi 13 novembre 1957

Présidence de l'honorable M. Tellier¹

La séance est ouverte à 3 heures.

La législature ayant été prorogée le 21 février 1957, les députés se sont réunis aujourd'hui pour l'ouverture de la deuxième session de la vingt-cinquième législature², après convocation par proclamation pour l'expédition des affaires.

Prière.

M. l'Orateur: À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Messages du lieutenant-gouverneur:

M. Pierre Gelly, huissier à la verge noire, apporte le message suivant:

M. l'Orateur: Messieurs, l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province désire la présence immédiate de cette Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et les députés se rendent auprès de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur dans la salle des séances du Conseil législatif et, après quelque temps, reviennent à la salle de l'Assemblée³.

Dépôt de documents:

Rapport de l'élection générale de 1956 et des élections partielles de 1952 à 1956

M. l'Orateur dépose sur le bureau de la Chambre le rapport sur les élections générales de 1956 et sur les élections partielles tenues pendant la vingt-quatrième législature (1952-1956). (Document de la session no 3)

Brefs d'élection:

Districts électoraux de Mégantic, Vaudreuil-Soulanges, Châteauguay et Compton

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, à la réception de la notification suivante,

j'ai adressé au président général des élections des mandats lui enjoignant d'émettre des nouveaux brefs portant convocation des collèges électoraux de Mégantic, de Vaudreuil-Soulanges, de Châteauguay et de Compton.

Vacances dans les districts électoraux:

Districts électoraux de Mégantic, Vaudreuil-Soulanges, Châteauguay et Compton

CABINET DU PREMIER MINISTRE
PROVINCE DE QUÉBEC

Québec, le 23 juillet 1957

L'honorable Maurice Tellier, c.r.
Orateur de l'Assemblée législative,
Hôtel du Gouvernement,
Québec

Monsieur l'Orateur,

Nous, soussignés, Maurice L. Duplessis, député à l'Assemblée législative de Québec pour le district électoral des Trois-Rivières et premier ministre de la province, et Yves Prévost, député à l'Assemblée législative pour le district électoral de Montmorency et secrétaire de la province, vous notifions officiellement que les sièges ci-après mentionnés des députés à l'Assemblée législative de Québec sont devenus vacants, par le décès des personnes qui les occupaient à l'Assemblée législative, savoir:

1. Le siège du député du district électoral de Mégantic à l'Assemblée législative, par le décès de l'honorable Tancrède Labbé;
2. Le siège du député du district électoral de Vaudreuil-Soulanges à l'Assemblée législative, par le décès de monsieur le notaire J.-Édouard Jeannotte;
3. Le siège du député du district électoral de Châteauguay à l'Assemblée législative, par le décès de monsieur Arthur Laberge;
4. Le siège du député du district électoral de Compton à l'Assemblée législative, par le décès de monsieur le Dr Fabien Gagnon.

Le présent avis vous est transmis en vertu de l'article 34 du chapitre 4 des Statuts refondus de la province de Québec, 1941.

Veuillez donc, s'il vous plaît, agir en conséquence.

(Signé) Maurice L. Duplessis
(Signé) Yves Prévost

Certificats d’élection:

M. l’Orateur: J’ai l’honneur d’informer la Chambre que j’ai reçu du président général des élections les certificats d’élection suivants:

District électoral de Mégantic

PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Québec, 28 septembre 1957

À Monsieur l’Orateur,
Assemblée législative de Québec,
Hôtel du Gouvernement,
Québec

Monsieur,

Je certifie que, conformément à un bref d’élection émis le vingt-quatre juillet mil neuf cent cinquante-sept et adressé à monsieur Aurèle Binette, registrateur, domicilié à 456, rue Bennett Nord, Thetford Mines, monsieur Joseph-Émile Fortin, médecin, a été, ainsi qu’il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du collège électoral de Mégantic, à l’Assemblée législative de Québec, en remplacement de l’honorable monsieur Joseph-Tancrède Labbé, décédé.

François Drouin, c.r.
Président général des élections

District électoral de Vaudreuil-Soulanges

PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Québec, le 28 septembre 1957

À Monsieur l’Orateur
Assemblée législative de Québec,
Hôtel du Gouvernement,
Québec

Monsieur,

Je certifie que, conformément à un bref d’élection émis le vingt-quatre juillet mil neuf cent cinquante-sept et adressé à monsieur Joseph-Marc Séguin, courtier, domicilié à Rigaud, monsieur Loyola Schmidt, industriel, a été, ainsi qu’il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du collège électoral de Vaudreuil-Soulanges, à l’Assemblée législative de Québec, en

remplacement de monsieur Joseph-Édouard Jeannotte, décédé.

François Drouin, c.r.
Président général des élections

District électoral de Châteauguay

PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Québec, le 28 septembre 1957

À Monsieur l’Orateur,
Assemblée législative de Québec,
Hôtel du Gouvernement,
Québec

Monsieur,

Je certifie que, conformément à un bref d’élection émis le vingt-quatre juillet mil neuf cent cinquante-sept et adressé à monsieur Joseph-Émile Laberge, commerçant, domicilié à Châteauguay-Village, monsieur Joseph-Maurice-Henri Laberge, marchand, a été, ainsi qu’il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du collège électoral de Châteauguay, à l’Assemblée législative de Québec, en remplacement de monsieur Arthur Laberge, décédé.

François Drouin, c.r.
Président général des élections

District électoral de Compton

PRÉSIDENT GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Québec, le 28 septembre 1957

À Monsieur l’Orateur
Assemblée législative de Québec,
Hôtel du Gouvernement,
Québec

Monsieur,

Je certifie que, conformément à un bref d’élection émis le vingt-quatre juillet mil neuf cent cinquante-sept et adressé à monsieur Anselme Tourigny, notaire, domicilié à 10, rue Garneau, c. p. 400, East Angus, monsieur Claude-Gilles Gosselin, commerçant, a été, ainsi qu’il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du collège électoral de Compton, à

l'Assemblée législative de Québec, en remplacement de monsieur Louis-A.-Fabien Gagnon, décédé.

François Drouin, c.r.
Président général des élections

Présentation de nouveaux députés:

Député
de Mégantic

Le nouveau député de Mégantic, accompagné du représentant de Trois-Rivières (l'honorable M. Duplessis) et du représentant de Dorchester (l'honorable M. Bégin) se rend au bureau de la Chambre⁴.

L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, j'ai l'honneur de vous présenter M. Joseph-Émile Fortin, député du collège électoral de Mégantic. M. Fortin a prêté, puis souscrit sur le rôle, le serment prescrit par la loi, et il réclame maintenant le droit de siéger.

M. l'Orateur: Qu'il prenne son siège.

M. Fortin (Mégantic) s'avance et présente ses respects à l'Orateur, puis se rend à son siège.

(Applaudissements à droite et de la part des députés indépendants Lionel Ross, Montréal-Verdun, et Dave Rochon, Montréal-Saint-Louis)

Député
de Vaudreuil-Soulanges

Le nouveau député de Vaudreuil-Soulanges⁵, accompagné du représentant de Trois-Rivières (l'honorable M. Duplessis) et du représentant de Deux-Montagnes (l'honorable M. Sauvé), se rend au bureau de la Chambre.

L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, j'ai l'honneur de vous présenter M. Loyola Schmidt, député du collège électoral de Vaudreuil-Soulanges. M. Schmidt a prêté, puis souscrit sur le rôle, le serment prescrit par la loi, et il réclame maintenant le droit de siéger.

M. l'Orateur: Qu'il prenne son siège.

M. Schmidt (Vaudreuil-Soulanges) s'avance et présente ses respects à l'Orateur, puis se rend à son siège.

(Applaudissements à droite et de la part des députés indépendants Lionel Ross, Montréal-Verdun, et Dave Rochon, Montréal-Saint-Louis)

Député
de Châteauguay

Le nouveau député de Châteauguay, accompagné du représentant de Trois-Rivières (l'honorable M. Duplessis) et du représentant de Montréal-Saint-Jacques (l'honorable M. Dozois), se rend au bureau de la Chambre.

L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, j'ai l'honneur de vous présenter M. Maurice Laberge, député du collège électoral de Châteauguay. M. Laberge a prêté, puis souscrit sur le rôle, le serment prescrit par la loi, et il réclame maintenant le droit de siéger.

M. l'Orateur: Qu'il prenne son siège.

M. Laberge (Châteauguay) s'avance et présente ses respects à l'Orateur, puis se rend à son siège.

(Applaudissements à droite et de la part des députés indépendants Lionel Ross, Montréal-Verdun, et Dave Rochon, Montréal-Saint-Louis)

Député
de Compton

Le nouveau député de Compton, accompagné du représentant de Trois-Rivières (l'honorable M. Duplessis) et du représentant de Sherbrooke (l'honorable M. Bourque), se rend au bureau de la Chambre.

L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières): M. l'Orateur, j'ai l'honneur de vous présenter M. Claude-Gilles Gosselin, député du collège électoral de Compton. M. Gosselin a prêté, puis souscrit sur le rôle, le serment prescrit par la loi, et il réclame maintenant le droit de siéger.

M. l'Orateur: Qu'il prenne son siège.

M. Gosselin s'avance et présente ses respects à l'Orateur, puis se rend à son siège.

(Applaudissements à droite et de la part des députés indépendants Lionel Ross, Montréal-Verdun, et Dave Rochon, Montréal-Saint-Louis)

Projets de loi:**Prestation
des serments d'office****L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières)**

propose qu'il lui soit permis de présenter le bill 1 relatif à la prestation des serments d'office.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

**Discours
du trône⁶**

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire rapport que, lorsque cette Chambre s'est rendue aujourd'hui auprès de l'honorable lieutenant-gouverneur⁷ dans la salle des séances du Conseil législatif, il a plu à l'honorable lieutenant-gouverneur de lire un discours à l'adresse des deux Chambres de la Législature de cette province, et que, pour prévenir toute erreur, j'en ai obtenu une copie dont je vais donner lecture à la Chambre.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

Il m'est agréable d'inaugurer aujourd'hui la deuxième session de la vingt-cinquième législature.

À la reprise de vos travaux parlementaires, je désire mentionner le fait historique mémorable de la visite au Canada de notre Gracieuse Souveraine et de Son Altesse Royale le Prince Philip. Nous réitérons à Sa Majesté l'expression de notre traditionnelle loyauté et nos souhaits respectueux d'un règne heureux et fécond.

Depuis la dernière session, pour combler les vacances à l'Assemblée législative, des élections partielles ont été tenues dans quatre comtés de la province, situés dans différentes régions. Elles ont fourni l'occasion à une partie importante et représentative des électeurs provinciaux de renouveler à l'administration actuelle, de façon bien remarquable, la confiance que l'électorat de la province lui témoigna en 1956. De nouveau, le gouvernement a reçu le mandat de continuer la politique familiale, sociale et nationale qu'il a instaurée d'après un plan d'ensemble bien défini et qui se traduit par une orientation législative et administrative nouvelle et progressive.

Depuis quelques années, l'industrialisation de la province a été colossale, mais le gouvernement est profondément convaincu qu'une agriculture prospère

demeure le gage indispensable de la stabilité et de la prospérité durables de la population. C'est pourquoi ceux qui cultivent la terre doivent pouvoir le faire dans des conditions de vie agréables et rémunératrices. Aussi, le gouvernement continuera-t-il sa politique généreuse de prêt agricole qui répond aux besoins particuliers de notre agriculture et qui a produit, depuis une vingtaine d'années, de merveilleux résultats en affermissant la situation financière du cultivateur, en assurant le crédit de nos corporations municipales, scolaires et paroissiales, en facilitant l'établissement de milliers de jeunes cultivateurs et en procurant à la classe agricole de notre province des conditions d'emprunt exceptionnellement avantageuses à notre époque de restriction du crédit et d'augmentation des taux d'intérêt.

Le gouvernement poursuivra sa politique salubre d'électrification rurale qui, depuis 1946, a permis d'augmenter de beaucoup la valeur et le rendement des fermes et d'y créer un climat plus attrayant.

La mécanisation des travaux agricoles, les méthodes modernes de colonisation et le drainage des terres, institués et poursuivis par le gouvernement actuel, augmentent de beaucoup l'actif de nos cultivateurs et de nos colons et facilitent leur travail. L'instruction agricole continuera d'être favorisée et l'industrie laitière ne cessera d'être protégée.

En tant que le problème relève de sa juridiction et n'est pas soumis aux caprices de l'économie internationale, le gouvernement s'efforcera d'activer la vente des produits agricoles à des conditions justes et raisonnables pour l'agriculteur et le consommateur.

Une excellente façon de créer des marchés où pourront s'écouler les produits de la ferme est de développer dans toute la province des centres industriels appropriés et variés. C'est la politique constante du gouvernement.

Dans l'opinion définitive du gouvernement, notre plus grande richesse est le capital humain; c'est pourquoi il accorde une attention toute particulière au bien-être, au progrès et à la prospérité de la population de la province, et spécialement de la jeunesse.

Une des plus fécondes manifestations de véritable sécurité et de saine législation sociales réside dans la sauvegarde et l'amélioration de la santé publique. Les généreux subsides accordés par le gouvernement et sa sage politique de construction d'hôpitaux à travers notre immense province permettent aux malades d'être traités plus aisément et à proximité de leur domicile. Dans ce domaine vital,

le gouvernement a réalisé de nombreuses et fécondes initiatives qu'il est désireux de multiplier. Les méthodes qui s'avéreront les meilleures et les plus progressives pour sauvegarder la santé publique, sans compromettre nos droits essentiels, seront mises en pratique.

Toutefois, il ne suffit pas de conserver la santé physique pour assurer l'avenir; il faut aussi former les esprits, sans oublier de forger les caractères. C'est pourquoi, dans un autre domaine de la plus haute importance, celui de l'éducation, réservé exclusivement à la juridiction provinciale, le gouvernement, comme toujours, à la lumière des droits et des devoirs de tous les intéressés, contribuera généreusement à la diffusion et au progrès de l'éducation à tous ses paliers. C'est l'opinion irrévocable du gouvernement qu'en matière d'éducation les droits des parents et ceux du Conseil de l'instruction publique doivent être intégralement respectés. Même si le rôle supplétif de l'État s'accroît à mesure que se développe notre province, il ne saurait supplanter la responsabilité primordiale des parents et des commissions scolaires. D'ailleurs, le gouvernement est profondément convaincu que le paternalisme d'État, qui paralyse l'initiative individuelle, doit être évité.

La Providence nous a dotés de merveilleuses ressources naturelles que le gouvernement désire continuer à mettre en valeur dans l'intérêt public et de la meilleure façon possible dans les circonstances. Depuis quelques années, l'utilisation intégrale de nos ressources forestières, les développements miniers gigantesques et l'expansion extraordinaire de nos forces hydroélectriques ont puissamment contribué au progrès et à la prospérité de la province. La politique du gouvernement permettra d'accentuer ces progrès et d'en faire largement bénéficier notre province, et tout particulièrement notre jeunesse.

L'immensité du Québec nécessite une politique de voirie adéquate et progressive. Le gouvernement veut doter notre population du meilleur système routier possible, en tenant compte non seulement des besoins d'une région, mais de ceux de toute la province, et spécialement de sa partie rurale. L'industrie du tourisme, importante dans une province historique et pittoresque comme la nôtre, reçoit l'attention sympathique du gouvernement. L'entretien des chemins d'hiver, instauré par le gouvernement actuel, est une initiative féconde qui sera continuée.

Le gouvernement ne cessera de coopérer, généreusement et de façon appropriée, au progrès et à la prospérité de notre grande industrie de la pêche.

Il attache beaucoup d'importance aux problèmes économiques des corporations municipales et scolaires. Il continuera, pour autant que le permettront les circonstances, à alléger leur fardeau financier.

La coopération entre le travail et le capital est indispensable au véritable progrès. Les employés et les employeurs ont des droits et des devoirs incontestables les uns envers les autres, et tous les deux envers le public. La meilleure garantie de l'exercice des droits de chacun se trouve dans l'accomplissement du devoir par chacun.

Le gouvernement apprécie les services signalés que rendent à notre peuple les différentes professions, et toutes seront traitées avec justice, mais la classe agricole et la classe ouvrière seront l'objet d'une sollicitude particulière.

Le gouvernement a reçu l'invitation du nouveau gouvernement fédéral de participer, à la fin de novembre, à une conférence fédérale-provinciale qui se tiendra dans la capitale canadienne. Malgré la session en cours, le premier ministre se rendra à cette réunion avec quelques collègues. À cette occasion, il réitérera l'expression de la politique constante du gouvernement actuel en matières constitutionnelles. Parce que les principes invoqués sont fondamentaux et que leur application est essentielle, le gouvernement croit devoir les réaffirmer.

Les remarquables et continuels progrès dont profite notre immense province, en particulier de nombreuses régions autrefois peu favorisées, nécessitent des dépenses considérables qui exigent l'utilisation plus complète des sources de revenus que la Constitution canadienne reconnaît aux provinces, à la province de Québec en particulier.

Le gouvernement reconnaît les droits et les obligations de l'autorité fédérale. Québec ne demande pas de faveurs, mais bien le respect intégral de ses droits, prérogatives et libertés.

Dans son opinion définitive, les attributs essentiels au gouvernement responsable, que nos pères ont chèrement conquis et qui constituent pour nous un héritage précieux et inaliénable, doivent être respectés et sauvegardés. C'est une vérité évidente que la maîtrise des pouvoirs fiscaux nécessaires à chaque autorité gouvernementale est indispensable au gouvernement responsable.

Québec désire sincèrement coopérer à la grandeur et à la prospérité du Canada dans le respect des droits et des devoirs de tous les intéressés.

Le gouvernement exprime l'espoir que cette conférence soit couronnée d'un entier succès auquel la Législature sera appelée à collaborer.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Conformément à la politique inaugurée depuis 1945, les *Comptes publics* de la dernière année fiscale vous seront rapidement distribués et vous voudrez bien voter les crédits nécessaires à l'administration de la province.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

En outre des projets de loi d'intérêt privé et des projets législatifs indiqués précédemment, plusieurs projets d'intérêt public vous seront soumis. Ils se rapportent entre autres aux objets ci-après: la saisie des biens et du salaire d'un débiteur; la loi pour faciliter la conciliation entre locataires et propriétaires; les tribunaux d'appel en matière civile et en matière criminelle; le Code de procédure civile et la loi des tribunaux judiciaires; l'aide aux corporations municipales pour l'établissement d'aqueducs et de systèmes d'égout ainsi que pour la protection contre l'incendie; les pouvoirs spéciaux des corporations municipales au sujet des nouvelles maisons d'habitation; la loi pour améliorer les conditions d'habitation; la circulation sur les chemins publics; la loi de la pêche; la loi des cités et villes et le Code municipal.

Je prie la divine Providence de bénir et de féconder vos travaux et de continuer à répandre Ses bienfaits sur notre chère province.

Prise en considération du discours du trône

L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières) propose que le discours de l'honorable Monsieur le lieutenant-gouverneur de la province, prononcé devant les deux Chambres de la Législature, soit pris en considération à la prochaine séance.

Adopté.

Institution des comités permanents

L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières) propose que les comités permanents suivants soient institués:

1. un comité des privilèges et des élections;
2. un comité des règlements;
3. un comité des comptes publics;
4. un comité des chemins de fer et autres moyens de communication;

5. un comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation;

6. un comité des industries et du commerce;

7. un comité des relations industrielles;

8. un comité du Code municipal;

9. un comité des bills privés en général;

10. un comité des bills publics en général;

11. un comité de la Bibliothèque de la Législature;

12. un comité des impressions législatives;

Et que chacun de ces comités soit autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et de toutes les matières que la Chambre lui aura renvoyées ou qui sont de sa compétence, à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et ces matières, et à envoyer chercher les personnes, les pièces et les dossiers dont il aura besoin.

Adopté.

Comité spécial

L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières) propose qu'un comité spécial de onze membres soit institué pour choisir les membres ainsi que le président de chaque comité dont la Chambre vient de décider la formation et pour fixer le nombre des membres ainsi que le quorum de chacun de ces comités; et que les honorables MM. Duplessis, Gagnon (Matane), Élie, Leclerc, et MM. Bellemare, Hamel, Hébert, Johnston (Pontiac), Kirkland, Lapalme et Ross forment ledit comité spécial.

Adopté.

Dépôt de documents:

Comptes publics, 1956-1957

L'honorable M. Gagnon (Matane) dépose sur le bureau de la Chambre les *Comptes publics de la province de Québec*, pour l'exercice clos le 31 mars 1957. (Document de la session no 4)

Motions de condoléances:

Ajournement en signe de deuil

L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières) fait l'éloge des deux députés décédés depuis la fin de

la dernière session⁸. J'ai eu l'occasion, dit-il, lors du décès de ces deux députés, deux citoyens honorables, d'exprimer mes sympathies et celles du gouvernement de la province à leurs familles. Je les réitère aujourd'hui. Je connaissais intimement M. Laberge. C'était un homme d'une intégrité proverbiale, et absolue, d'un dévouement inlassable et sans borne. M. Laberge a toujours été un digne représentant de son comté, qu'il a représenté avec beaucoup d'efficacité et de succès. Il laisse la réputation d'un excellent député et d'un serviteur public très zélé. C'était un homme à son devoir et nous regrettons tous sa disparition.

Quant au Dr Gagnon, c'était un membre éminent de la profession médicale. Il a joué un rôle considérable comme médecin, particulièrement dans le domaine des recherches sur le cancer. Sa mort a causé un profond chagrin à toute la Chambre, ainsi qu'un regret universel. Sa perte constitue un deuil pour la profession médicale.

Je propose, appuyé par le représentant de Montréal-Outremont (M. Lapalme), que la Chambre s'ajourne en signe de deuil par respect pour la mémoire des députés décédés.

M. Lapalme (Montréal-Outremont) fait à son tour l'éloge des disparus. Au nom de l'opposition, il exprime le regret que lui a causé la mort des deux députés, dont l'un, le Dr Fabien Gagnon, appartenait à son groupe et il s'associe au premier ministre pour exprimer ses condoléances à leurs familles. Par une coïncidence curieuse, dit-il, la silhouette du député de Châteauguay (M. Laberge), qui siégeait en face de moi, m'était plus familière que celle du député de Compton (M. Gagnon) avec qui je n'ai pas eu le privilège de siéger. L'un et l'autre étaient atteints de maladies graves et savaient depuis longtemps qu'elles allaient les conduire au tombeau.

Le député de Châteauguay a eu une longue et fructueuse carrière dans la politique municipale et provinciale. Quant à la carrière du Dr Gagnon, elle fut une brillante contribution à la science médicale relativement à la lutte contre le cancer. Cette contribution était hautement appréciée, même à l'étranger.

Sa réputation avait depuis longtemps dépassé les frontières de notre pays. Il était membre de plusieurs sociétés étrangères, et j'ai été frappé de voir comment son nom était connu et souvent cité à l'étranger dans les cercles médicaux. Notre collègue se savait si gravement atteint par la maladie qu'il en avait prévenu le chef intérimaire de l'opposition, le député de Saint-Maurice (M. Hamel), l'an dernier, mais en lui demandant de ne pas en souffler mot ni à ses collègues, ni à personne.

L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières):

Il me fait plaisir de constater que le chef de l'opposition est aujourd'hui de retour en Chambre parmi nous⁹ pour cette année. Je suis sincèrement heureux qu'il ait recouvré ses forces et que les rapports attestent qu'il est en parfaite santé. Je souhaite sincèrement qu'il conserve une bonne santé physique pendant plusieurs années et qu'elle soit de plus en plus parfaite.

Dieu sait combien, dans les fonctions qu'il occupe, le chef de l'opposition a besoin d'une excellente santé, car ce n'est pas facile de faire face à un gouvernement aussi fort, qui est non seulement parfait, mais plus que parfait.

Tous mes collègues en Chambre, sans distinction de parti, s'uniront sans doute à moi pour souhaiter au chef de l'opposition une santé physique parfaite: quant à sa santé politique, je crains que ce soit trop espérer. Il est évident qu'on ne peut pas lui souhaiter l'impossible.

(Applaudissements à droite)¹⁰

M. Lapalme (Montréal-Outremont): Je remercie le premier ministre des bons vœux qu'il formule sur ma santé. Je comprends les restrictions du chef du gouvernement sur ma santé politique. Je ne voudrais pas qu'il croie que ses souhaits sur ma santé physique m'empêcheront plus tard de démontrer que je suis en bonne santé politique. Je peux lui dire tout de suite que ma santé politique est tout aussi bonne. Le temps saura lui montrer à quel point.

M. Ross (Montréal-Verdun)¹¹: Je suis heureux de m'unir au premier ministre pour saluer le retour du chef de l'opposition, que je considère comme un excellent chef, un grand parlementaire et un grand gentilhomme. Des sentiments d'amitié me lient au chef de l'opposition depuis plusieurs années. Le député de Montréal-Saint-Louis (M. Rochon) et moi-même sommes heureux de le voir de retour parmi nous pour reprendre son poste, poste auquel il a été élu à l'unanimité en 1950.

La motion est adoptée.

La Chambre s'ajourne en signe de deuil jusqu'à jeudi après-midi.

La séance est levée à 5 heures.

NOTES

1. *L'Action catholique* du 13 novembre 1957, à la page 13, précise que l'Orateur de la Chambre préside la séance dans un nouveau fauteuil, sculpté par Henri Trudelle, de Saint-Romuald, "membre d'une famille de sculpteurs qui ont fait leur marque". C'est qu'une tradition de l'Assemblée législative veut que l'Orateur sortant garde le fauteuil qu'il a occupé pendant son mandat. Or, au cours de la session précédente, l'honorable M. Tellier a siégé sur le fauteuil de son prédécesseur, l'honorable A. Taché, en attendant qu'on en sculpte un pour lui. *L'Action catholique* ajoute enfin que, sur chaque fauteuil, l'on sculpte les chiffres de l'année de l'entrée en fonction: on complète plus tard en y inscrivant les chiffres de l'année de démission.

2. L'ouverture de la session provinciale donne lieu à chaque année à un rituel particulier, auquel assistent habituellement tous les membres du cabinet ainsi que l'ensemble des élus à l'Assemblée législative. *L'Événement* du 14 novembre 1957, à la page 6, observe cependant qu'un ministre, le Dr Arthur Leclerc, n'a pu participer aux cérémonies, en raison de problèmes de santé. *La Presse* du jeudi 14 novembre 1957, à la page 49, souligne de son côté que le premier ministre a brisé une vieille tradition lors de cette même ouverture. La coutume veut en effet que le chef du gouvernement aille rencontrer le lieutenant-gouverneur à "la porte du sauvage" après avoir passé en revue une garde d'honneur sur les terrains du parlement. Ce jour-là, le lieutenant-gouverneur a franchi, seul, à 3 heures les portes de l'institution, le premier ministre arrivant quelques minutes plus tard. Il a plutôt rejoint l'honorable Fauteux au restaurant du parlement.

3. *Le Soleil* du 14 novembre 1957, à la page 3, précise que l'Orateur a attendu quelques minutes l'arrivée du premier ministre pour reprendre la séance. M. Duplessis s'était attardé à l'entrée du Café du Parlement afin de "donner la main", en compagnie du lieutenant-gouverneur, aux "centaines d'invités" réunis dans le cadre de la réception offerte à la suite de la lecture du discours du trône. Le premier ministre a fait son entrée à 4 h 30, accueilli par les députés ministériels et par les deux députés indépendants présents.

4. Contrairement aux autres journaux, *La Tribune* du 14 novembre 1957, à la page 1, affirme que c'est le

représentant de Stanstead (M. Gérin) qui accompagne le représentant de Mégantic (M. Fortin).

5. Le représentant de Vaudreuil-Soulanges (M. Schmidt), tout comme celui de Châteauguay (M. Laberge), a été assermenté le matin même. *L'Événement* du 14 novembre 1957, à la page 6, nous informe que la bible sur laquelle les deux nouveaux élus ont prêté serment a servi à l'assermentation de tous les membres de l'Assemblée législative depuis la Confédération.

6. Selon la procédure parlementaire, le texte du *Discours du trône* fait l'objet de deux lectures, une première fois à la salle du Conseil législatif par le lieutenant-gouverneur, et une seconde fois par l'Orateur de l'Assemblée législative, à la salle de l'Assemblée législative. Les députés peuvent toutefois exempter l'Orateur de procéder à cette seconde lecture. Selon les *Journaux de l'Assemblée législative*, à la page 6, rien n'indique que cette exemption ait été accordée à l'Orateur. De plus, aucun quotidien ne mentionne ni ne fait référence à cette possible exemption. Conformément aux *Journaux de l'Assemblée législative*, il est fort probable que l'Orateur ait repris la lecture du discours du trône. Toutefois, seule la lecture à l'Assemblée législative n'est retenue dans le présent contexte, afin d'éviter une répétition du texte qui ne comporte aucun élément nouveau.

7. *L'Événement* du 14 novembre 1957, à la page 6, rapporte que, depuis 90 ans, pendant ce discours, un représentant de la famille Blais se tient à proximité du trône. Les Blais se transmettraient en effet de père en fils la fonction de messenger du Conseil législatif. Le premier de la famille à exercer cette fonction se prénomait François Blais, de Saint-François de Montmagny; en novembre 1957, c'est Rosario Blais qui assiste à la cérémonie inaugurale de la session provinciale.

8. Il s'agit de M. Arthur Laberge (Union nationale), décédé le 7 juin 1957, et du Dr Fabien Gagnon (Parti libéral), décédé le 11 juin suivant, respectivement députés des comtés de Châteauguay et de Compton au moment de leur décès. *L'Action catholique* du 14 novembre 1957, à la page 3, nous apprend qu'avant l'ouverture de la séance, des couronnes de fleurs ont été déposées sur les pupitres où ils ont siégé autrefois.

9. Le chef du Parti libéral, Georges-Émile Lapalme, a dû en effet s'absenter en raison d'une grave

maladie au cours de la session de 1956-1957. Le député de Saint-Maurice, René Hamel, l'a alors remplacé comme chef de l'opposition en Chambre.

10. *La Presse* du 14 novembre 1957, à la page 49, remarque que les représentants de Montréal-Verdun (M. Ross) et de Montréal-Saint-Louis (M. Rochon) participent également aux applaudissements.

11. Tout comme son collègue Dave Rochon, député de Montréal-Saint-Louis, Lionel Ross, représentant de Montréal-Verdun, siège comme indépendant à l'Assemblée législative. Messieurs Ross et Rochon se sont cependant fait élire sous la bannière du Parti libéral à l'élection du 20 juin 1956. Selon *La Presse* du 14 novembre 1957, à la page 49, les deux élus libéraux ont voté à deux reprises avec le gouvernement, au cours de la session de 1956-1957, sur les deux mesures relatives au plan du ministre des Affaires municipales, l'honorable Paul Dozois. Le quotidien de Montréal ajoute également qu'un "fossé s'était lentement creusé entre eux et le chef provisoire de l'opposition", M. René Hamel. Dans leur édition du 22 juin 1957, *La Presse* et *Le Soleil* déclarent que MM. Ross et Rochon ont remis leur démission à la suite d'un entretien, deux jours plus tôt, avec Georges-Émile Lapalme. Dans celle du 7 novembre 1957, *L'Action catholique*, à la page 22, et *Le Soleil*, à la page 21, affirment plutôt que les deux élus montréalais ont été expulsés du parti. Il semble bien toutefois que les députés Ross et Rochon continueront à appuyer le Parti libéral. Dans une déclaration au *Quebec Chronicle Telegraph* du 25 novembre 1957, à la page 8, M. Rochon a déclaré: "Tant que personne ne nous attaquera, nous suivrons le Parti libéral".